



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE GÂTINE  
Place Porte Saint Antoine – 79220 CHAMPDENIERS

**Procès-verbal du conseil communautaire**  
**Du 21 janvier 2020 – 20h30**

Membres présents à la séance :

Monsieur	ATTOU	Yves	
Madame	BAILLY	Christiane	
Monsieur	BARANGER	Johann	Absent
Monsieur	BARATON	Yvon	
Monsieur	BARATON	Fabrice	
Monsieur	BASTY	Jean-Pierre	
Monsieur	BAURUEL	René	
Monsieur	BERNIER	Bernard	
Madame	BIENVENU	Odile	
Monsieur	BONNET	Bernard	
Monsieur	BOUJU	Gilles	
Monsieur	CANTET	Jean-Paul	
Monsieur	CATHELINEAU	Eric	
Madame	CHAUSSERAY	Francine	
Monsieur	CLAIRAND	Alain	
Monsieur	CLEMENT	Philippe	Pouvoir à Jean-Pierre RIMBEAU
Madame	COBLARD	Micheline	
Monsieur	DELIGNÉ	Thierry	
Monsieur	DOUTEAU	Patrice	
Monsieur	DROCHON	Michel	
Madame	EVARD	Elisabeth	
Monsieur	FERRON	Jean-François	
Monsieur	FRADIN	Jacques	
Madame	GIRALDOS	Fabienne	
Madame	GIRARD	Yolande	
Madame	GIRAUDON	Marylène	
Monsieur	GOURDIEN	Dominique	
Monsieur	GUERIT	Jean-Philippe	
Monsieur	GUILBOT	Gilles	
Monsieur	JEANNOT	Philippe	
Madame	JUIN	Sophie	
Madame	JUNIN	Catherine	
Monsieur	LEGERON	Vincent	
Monsieur	LEMAITRE	Thierry	
Monsieur	LIBNER	Jérôme	Absent

Monsieur	MARTIN	Bernard	
Madame	MICOU	Corine	
Madame	MINEAU	Nadine	Pouvoir à Yolande GIRARD
Monsieur	MOREAU	Loïc	
Monsieur	MORIN	Joël	
Monsieur	OLIVIER	Pascal	
Monsieur	ONILLON	Denis	
Monsieur	PIRON	Benoît	absent
Madame	PROUST	Fabienne	
Monsieur	RIMBEAU	Jean-Pierre	
Monsieur	SOUCHARD	Claude	
Madame	TAVENEAU	Cécile	
Madame	TAVERNEAU	Danielle	
Madame	THIBAUD	Marie-Claire	

Membres en exercice : 49

Présents : 44

Pouvoirs : 2

Votants : 46

Date de la convocation : 14.01.2020

En présence de Mme Xhaard Florence, comptable publique

Secrétaire de séance : M Yves ATTOU

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

### **Ordre du jour**

Monsieur le Président demande l'autorisation d'inscrire une délibération supplémentaire à l'ordre du jour :

Un poste de rédacteur territorial à temps plein a été créé par le conseil du 22.10.2019

Il est nécessaire de revoir le grade du poste suite au choix du candidat retenu sur le poste.

Le conseil communautaire donne son accord. Le point 8 est rajouté à l'ordre du jour

1. Approbation PV du conseil du 17.12.2019
2. PIA- action 2.1- pôle structurant jeunesse
3. Débat d'Orientation Budgétaire – DOB 2020-
4. Multiaccueil – approbation APS
5. Engagement partenarial DDFIP
6. PLUI- avenant prolongation délai prestataire
7. Rapport décisions Bureau et Président
8. RH : création de poste

#### **1 -approbation PV conseil du 17.12.2019**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 17 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

## 2- Programme d' Investissement Avenir -pôle structurant jeunesse

La CC Val de Gâtine s'est inscrite sur 2 axes d'actions dans le cadre de l'avis favorable de financement par l'ANRU de l'appel à projet « les jeunes s'en mêlent »

**Axe 2-1 maillage de proximité :**

**Axe 5-1 : développement offre de logements adaptés aux publics jeunes**

*Cette action a déjà été validé par le conseil communautaire pour la création d'une résidence habitat jeunes à Coulonges sur l'Autize.*

Dans le cadre de l'axe 2-1, le conseil communautaire a validé

- L'emploi à temps plein d'un référent jeunesse par le CSC Val d'Egray en direction de la jeunesse du territoire intercommunal (13-30 ans )

Il reste le maillage de pôles structurants jeunesse pour accueillir les jeunes sur le territoire sur 3 sites pressentis : Coulonges- Champdeniers et St Pardoux.

La communauté de communes Val de Gâtine dispose d'une enveloppe fléchée sur ce type de projet d'un montant total de 75 000 € du PIA soit 25 000 € par site.

Le Directeur du Centre socio-culturel, Christian DUBRAY présente à l'assemblée son idée de projet sur Champdeniers qui consiste à acheter des containers de 100 m<sup>2</sup> pour installation sur le terrain jouxtant le parking du siège social (terrain disponible propriété de la communauté). L'ensemble du projet est estimé à 200 000 euros.

Dans le cadre du budget participatif lancé par le Département des Deux-Sèvres, une association peut déposer une idée avec l'accord d'un porteur de projet maître d'ouvrage.

Le montant du financement des projets sera de 80% du budget total (dépenses éligibles d'investissement)

M Dubray sollicite un accord de principe de la Communauté de communes pour se porter « maître d'ouvrage » dans l'opération afin de déposer une demande de subvention maximale de 80 000 euros auprès du Département 79 dans le cadre du budget participatif de 2 millions d'euros avant le 31 janvier 2020.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil communautaire à l'unanimité donne son accord de principe.**

## 3- Débat d'orientation Budgétaire – DOB

Voir ROB -rapport d'orientation budgétaire- joint en annexe

Compte tenu des engagements validés par le conseil communautaire, l'épargne brute sera inférieure à l'objectif visé de 1100 000 € mais tient compte de la provision pour perte de créance de Germond rouvre.

La communauté de communes n'a pas contracté de nouveaux emprunts depuis la fusion, et le lissage de la fiscalité suite à la fusion est terminée.

Plusieurs leviers pourront être actionnés à savoir :

- Négociation de la créance Germond Rouvre avec la CAN
- Optimisation des achats
- Poursuite du plan d'action visant l'économie d'énergie dans les bâtiments

- Mise en œuvre du Pacte Financier et Fiscal -
- Maîtrise du coût des services
- Poursuite de la politique tarifaire des services
- Optimisation des financements d'opération ( subvention )
- Recours à l'emprunt
- Fiscalité

M le maire de Pamplie souligne l'insuffisance des moyens attribués pour entretenir convenablement la voirie. Les événements climatiques ont causé de nombreux dégâts.

M le Président précise que les solutions à apporter mériteront d'être approfondis sur la prochaine mandature.

### **L'assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire**

#### **4- Multiaccueil – approbation APS**

M le Président évoque la réunion avec l'architecte de l'après-midi qui ne permet pas de statuer sur l'avant projet sommaire du projet et propose de reporter la décision au prochain conseil (18.02.2020)

**L'assemblée prend acte.**

#### **5- engagement partenarial DDFIP**

M le Président laisse la parole à Mme Xhaard,

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, il est proposé de s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu à l'utilisateur et à renforcer la coopération des services de la DDFIP, du comptable de la trésorerie de Coulonges Val d'Egray et la communauté de communes Val de Gâtine.

Mme Xhaard précise que cette démarche est volontaire et non obligatoire et qu'elle permet entre autres

- de renforcer la coopération entre les parties
- de gagner en efficacité sur le recouvrement
- de respecter le délai global de paiement

Cet engagement comprend plusieurs actions pouvant être mises en œuvre au sein de la communauté de communes à savoir :

**Action n°1** : Mettre en œuvre la dématérialisation des ASAP (avis des sommes à payer) associés à un titre individuel ou à un ORMC (rôle) à l'encontre des débiteurs privés

**Action n°2** : Dématérialiser les Marchés Publics (PES Marchés) et sécuriser leur exécution

**Action n°3** : Sécuriser et optimiser le fonctionnement des régies

**Action n°4** : Formaliser des procédures partagées

**Action n°5** : Consolider le Contrôle Hiérarchisé de la Dépense (CHD) et mettre progressivement en place un Contrôle Allégé en Partenariat (CAP) sur une chaîne de dépenses

**Action n°6** : Mettre en place le prélèvement de certaines dépenses récurrentes

**Action n°7** : Mettre en place la carte d'achat

**Action n°8** : Instituer une régie d'avances pour faciliter le paiement des achats sur internet

**Action n°9** : Mettre en place l'encaissement par carte bancaire par les régisseurs

**Action n°10** : Optimiser le recouvrement des produits locaux par la mise en place d'une convention de recouvrement

**Action n°11** : Expérimenter le compte financier unique (CFU) et adopter un calendrier de reddition des comptes

**Action n°12** : Réaliser un diagnostic conjoint ordonnateur-comptable de la qualité des comptes et des axes de fiabilisation prioritaires

**Action n°13** : Informer et conseiller en matière de Fiscalité Directe Locale

**Action n°14** : Renforcer la coopération pour améliorer le recensement des changements et optimiser la mise à jour des bases fiscales

**Action n°15** : Réaliser une analyse financière rétrospective

**Un bilan annuel** sera réalisé par le Président de la Communauté de Communes Val de Gâtine, la Directrice Départementale des Finances Publiques et la Comptable de la Trésorerie de Coulonges Val d'Egray

Cette convention est signée pour une période de 4 ans à compter de sa signature.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité et autorise le Président à signer l'engagement partenarial avec la DDFIP.**

## **6- Plui – avenant prolongation délai prestataire**

M le Président rappelle que 2 actes d'engagement ont été notifiés au cabinet ELVIA GROUP pour l'élaboration des PLUI ex Gâtine Autize, et ex Val d'Egray.

marché Plui Gatine Autize : 8 septembre 2016

marché Plui val d'Egray : 8 décembre 2016

Durée totale du marché : 38 mois à compter de la notification du marché

Le délai prévisionnel est atteint et toutes les phases n'ont pas été exécutées.

Le CCAP prévoit :

des pénalités de retard dans l'exécution des prestations de 400 € par jour calendaire

des pénalités de retard dans la remise des documents de 50 € par jour calendaire

des pénalités en cas de modification de la personne chargée de la mission de 500 € nommée à l'acte d'engagement.

Afin de permettre au cabinet d'étude de conduire ses prestations à leur terme, il est proposé de prolonger le délai d'exécution de 12 mois chacun.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer l'avenant de prolongation aux actes d'engagement respectifs de 12 mois**

M Rimbeau rappelle que les PLUI seront opposables aux tiers en juin et même si l'Etat fait un recours, il sera applicable.

## 7.rapport des décisions du Bureau et du Président

Dans le cadre des délégations d'attribution accordées par le conseil communautaire en date du 19 janvier 2017, le Président rend compte des décisions prises :

12/11/2019	RH : mise à disposition agent titulaire communal de Coulonges en qualité de maître nageur à la piscine
15/11/2019	commande publique : attribution prestation repérage amiante avant démolition ancienne discothèque "la tanière express à Coulonges " à SOCOTEC pour 720 € ttc+ diagnostic amiante et HAP sur enrobés pour 1399,20 € ttc
02/12/2019	RH : adhésion au dispositif de traitement et gestion demandes allocation chômage mis à disposition par le CDG 79
	RH : adoption de la charte utilisateur et administrateur des systèmes d'information à destination de l'ensemble du personnel

## 9. Ressources humaines

M le Président rappelle la création d'un poste d'assistante de direction à temps complet sur le grade de rédacteur.

Un candidat correspond au profil mais est titulaire du grade de rédacteur principal 1<sup>er</sup> classe.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaire en matière de création d'emplois et notamment l'article 3

VU le tableau des effectifs en date du 17.12.2019

Considérant qu'il est nécessaire d'élargir le recrutement aux fonctions d'assistant (e) de direction au grade de rédacteur principal 1<sup>er</sup> classe pour pourvoir au recrutement

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE**

**de créer 1 poste de rédacteur principal 1<sup>er</sup> classe à temps complet.**

**d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent par voie de détachement, par mutation ou à défaut par voie contractuelle article 3-2**

**de mettre à jour la délibération relative au RIFSEEP part IFSE et part CIA tenant compte des fonctions d'assistant (e) de direction.**

## 10. Informations diverses

M Morin présente le film réalisé sur l'effacement du plan d'eau sur le site des sources du Beugnon pour l'inauguration qui a eu lieu le 14 décembre 2019.

La séance est levée à 23h30  
Le Président

le secrétaire de séance